

Compte rendu

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales

Mercredi 6 mai 2009

Intervention de Marisol Touraine

Audition, ouverte à la presse, de M. Christian Charpy, directeur général de Pôle emploi.

Mme Marisol Touraine. En matière de *benchmarking*, quels dispositifs souhaiteriez-vous emprunter à nos voisins étrangers, notamment les pays nordiques ? À l'inverse, quels sont les aspects du système français que vous trouvez performants ?

Dans mon département, je constate que le taux de retour à l'emploi des personnes prises en charge par Pôle emploi est inférieur à celui des demandeurs dont s'occupent certaines structures d'insertion, alors qu'il n'y a pas de différence dans le ratio de suivi. Comment expliquer cet écart, nul ne remettant en cause la compétence des personnels de Pôle emploi ?

D'autre part, pourquoi faudrait-il que les conseils généraux s'adressent à Pôle emploi pour les bénéficiaires du RSA au lieu de se tourner vers les partenaires avec lesquels ils ont l'habitude de travailler, notamment certaines associations ? Vous avez d'ailleurs indiqué que ce type d'accompagnement n'entraîne pas dans vos missions de base, et que vous comptiez facturer un service renforcé. Faut-il en conclure que vous n'avez pas vocation à prendre en charge les bénéficiaires du RSA ?

M. Christian Charpy. Les évolutions actuelles des services publics de l'emploi en Europe sont assez convergentes. D'abord, partout on s'oriente vers une plus grande proximité entre l'indemnisation et le placement ; cela s'est fait il y a des années en Allemagne, plus récemment en Grande-Bretagne. Ensuite, une relation plus forte s'établit entre le placement et l'insertion, c'est-à-dire entre le service public de l'emploi et les collectivités territoriales en charge de l'insertion ; nous pourrions nous inspirer dans ce domaine des exemples allemand et danois. Mais nous avons, plus que les services étrangers, une bonne expérience dans l'articulation entre ce qui se fait en interne et ce qui est fait par les partenaires extérieurs. On dit souvent que les Britanniques font beaucoup appel aux opérateurs privés de placement ; en réalité ils le font moins que nous, et les Allemands ne le font pas du tout.

En ce qui concerne le RSA, nous souhaitons que Pôle emploi soit dans la même situation que l'ANPE depuis 2005 vis-à-vis des départements : depuis la décentralisation du RMI et de l'accompagnement, l'ANPE a passé des

conventions avec 75 départements, qui ont accepté d'assumer la charge financière de personnels. Le conseil général du Rhône, par exemple, prend en charge 50 personnes au sein de Pôle emploi. S'agissant d'un public pour lequel la problématique de retour à l'emploi est plus difficile, et sachant qu'on devrait passer de 350 000 demandeurs d'emploi Rmistés à un nombre de bénéficiaires du « RSA socle » compris entre 600 000 et 800 000, il paraît envisageable de mobiliser des moyens complémentaires de ceux de Pôle emploi. On le fait bien pour les personnes licenciées pour cause économique, avec les conventions de reclassement personnalisées – CRP – et les contrats de transition professionnelle – CTP. Cela étant, je comprends bien que les départements puissent connaître eux aussi des difficultés financières.

Le financement en provenance de l'Unédic a été fixé à 10 % des cotisations. Ma crainte était que leur niveau baisse, ce qui aurait eu des répercussions sur Pôle emploi deux ans plus tard, soit en 2011, mais ce n'est pas le cas. À niveau de cotisations inchangé, la masse salariale continuant, bon an mal an, à augmenter, nous n'avons pas de difficultés à court terme. Pour la CRP et le CTP, l'Unédic va nous apporter un financement en plus.

Si pour 2009 nous n'avons pas de difficultés financières, pour 2010 et 2011 la situation dépendra de l'évolution du chômage.